



PREX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 DIRECTEUR : ALFRED REBOUX AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 8 JANVIER 1888

Lettre de Paris

(D'un correspondant spécial)

Si je parle au jourd'hui des polémiques des journaux de gauche relatives aux élections, c'est uniquement pour constater, en quelques mots : que les organes de gauche conviennent que ces élections sont, pour le parti de gauche, l'occasion d'un lever de rideau... qu'ils attribuent uniquement leur échec à un défaut de discipline. S'il en est ainsi, les membres de gauche ne sont pas au bout de leurs pelles. F. effet, jamais les opportunistes ne rencontreront d'électeurs assez naïfs pour faire le sacrifice de leurs intérêts électoraux en vue d'une concentration qui s'est produite dans le sein parlementaire, se ferait à leurs dépens sur le terrain électoral.

Sans l'annonceur du produit des impôts, pendant le mois de décembre dernier, le compte-rendu du Conseil des ministres de ce matin n'aurait rien de nouveau aux yeux des journaux... qui savent depuis dix ans plus de vingt ans, ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont dit. M. Tirard doit soumettre après demain à la commission du budget.

Le Sénat n'avait cessé de propager, que parce que ses patrons croyaient que les radicaux avaient renoncé à renverser le cabinet aussitôt après la rentrée. Mais aujourd'hui, il se s'agit tout au contraire, la feuille de la rue Chauchat a dû recommencer à prêcher la dissolution.

Un point, il ne paraît pas que, cette fois, ses élections, au lieu d'être, aient eu la chance de précéder qu'il y a trois semaines. Un grand fait s'est produit jeudi dernier, celui du résultat des élections sénatoriales qui a complètement opéré la concentration républicaine contre la dissolution. Le Sénat le constatait il y a pas 48 heures. Comment se fait-il qu'il l'ait oublié aujourd'hui ?

Il est à signaler dans la nouvelle affaire Wilson qui, depuis hier, a attiré l'attention générale au détriment de toutes les autres. L'ordre des sénatoriales qui a complètement opéré la concentration républicaine contre la dissolution. Le Sénat le constatait il y a pas 48 heures. Comment se fait-il qu'il l'ait oublié aujourd'hui ?

Il est à signaler dans la nouvelle affaire Wilson qui, depuis hier, a attiré l'attention générale au détriment de toutes les autres. L'ordre des sénatoriales qui a complètement opéré la concentration républicaine contre la dissolution. Le Sénat le constatait il y a pas 48 heures. Comment se fait-il qu'il l'ait oublié aujourd'hui ?

Il est à signaler dans la nouvelle affaire Wilson qui, depuis hier, a attiré l'attention générale au détriment de toutes les autres. L'ordre des sénatoriales qui a complètement opéré la concentration républicaine contre la dissolution. Le Sénat le constatait il y a pas 48 heures. Comment se fait-il qu'il l'ait oublié aujourd'hui ?

Il est à signaler dans la nouvelle affaire Wilson qui, depuis hier, a attiré l'attention générale au détriment de toutes les autres. L'ordre des sénatoriales qui a complètement opéré la concentration républicaine contre la dissolution. Le Sénat le constatait il y a pas 48 heures. Comment se fait-il qu'il l'ait oublié aujourd'hui ?

Il est à signaler dans la nouvelle affaire Wilson qui, depuis hier, a attiré l'attention générale au détriment de toutes les autres. L'ordre des sénatoriales qui a complètement opéré la concentration républicaine contre la dissolution. Le Sénat le constatait il y a pas 48 heures. Comment se fait-il qu'il l'ait oublié aujourd'hui ?

Il est à signaler dans la nouvelle affaire Wilson qui, depuis hier, a attiré l'attention générale au détriment de toutes les autres. L'ordre des sénatoriales qui a complètement opéré la concentration républicaine contre la dissolution. Le Sénat le constatait il y a pas 48 heures. Comment se fait-il qu'il l'ait oublié aujourd'hui ?

Il est à signaler dans la nouvelle affaire Wilson qui, depuis hier, a attiré l'attention générale au détriment de toutes les autres. L'ordre des sénatoriales qui a complètement opéré la concentration républicaine contre la dissolution. Le Sénat le constatait il y a pas 48 heures. Comment se fait-il qu'il l'ait oublié aujourd'hui ?

Il est à signaler dans la nouvelle affaire Wilson qui, depuis hier, a attiré l'attention générale au détriment de toutes les autres. L'ordre des sénatoriales qui a complètement opéré la concentration républicaine contre la dissolution. Le Sénat le constatait il y a pas 48 heures. Comment se fait-il qu'il l'ait oublié aujourd'hui ?

M. Fays, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts offrait le bras à Mme Carnot. Parmi les personnes qui assistaient à la visite du Président, on remarquait MM. Jules Ferry et sa femme, Édouard Lockroy, Antonin Proust, Kaempffner, Comte, Ostagnary, Roger Ballu, Dubois, directeur de l'école des Beaux-Arts, les peintres Messiaen, Boulanger, etc., etc.

Pendant trois quarts d'heure, le chef de l'Etat a parcouru les galeries de l'exposition. Il s'est arrêté longuement devant les œuvres du peintre danois, complimant Mme Guillaumet et son fils, qui faisaient les honneurs de la réception.

À 3 heures, le Président de la République, Mme Carnot et leur suite, quittaient l'exposition, en exprimant aux organisateurs leur vive satisfaction.

Symptôme pacifique à Vienne, 7 janvier. — La situation reste la même. Les esprits sont plus calmes et l'avenir est envisagé avec moins d'inquiétude; cependant, aucun fait précis, aucun acte officiel ne permet de croire que le paix ne sera pas troublée. On espère toujours que le czar fera, le premier jour de l'année russe, une déclaration rassurante; mais ce n'est qu'une espérance.

Cracovie, 7 janvier. — On dit que les propriétaires de la Pologne russe, dont les chevaux avaient été réquisitionnés par l'autorité militaire, ont reçu avis que pour le moment la mesure ne serait pas exécutée.

Les travaux de fortification à Dabno et à Rowno continuent de grands approvisionnements sont concentrés dans les deux villes.

Saint-Petersbourg, 7 janvier. — L'autorité militaire a accordé des congés définitifs aux hommes de la dernière année de service du corps de la garde impériale.

Les années précédentes, les soldats de cette catégorie n'étaient congédiés qu'au commencement du mois de mars.

Un article du « Nord » Bruxelles, 7 janvier. — Le Nord publie une revue de l'année, qui se termine ainsi : « Tout témoin de la force qu'ont retrouvée les aspirations socialistes, il est d'un bon augure pour l'année qui commence. »

« On ne l'aurait pas. De toutes parts, on proteste du désir de voir la paix se maintenir. »

« Enfin la nouvelle loi simplifie dans une large mesure les formalités de publicité légale en matière d'association. »

« Le second projet de loi a pour but d'étendre, au profit de production, le bénéfice accordé par la loi du 1er décembre 1875, qui exonère de l'impôt les sociétés coopératives de travail. »

« La commission a renvoyé ces projets à une sous-commission et s'est ajournée à mercredi prochain. »

« M. Tirard, par son projet, supprime absolument le droit de détail et de détail et un droit de consommation ou de circulation. »

« Le droit de détail qui varie de 8 à 12 francs l'hectolitre porte exclusivement sur les petits détaillants qui ne peuvent s'approvisionner de vins en pièces. En outre, il a pour corollaire l'exercice du débitant. »

« Quant au droit de consommation il le fixe à un taux unique par l'unification des zones. »

Habitué à distribuer dédaigneusement dans les collèges l'Instruction religieuse qu'il combat ailleurs, l'Etat enseignant n'a ni le prestige ni l'autorité nécessaires pour empêcher les enfants de passer jusqu'à bout les déductions des principes qu'il leur laisse pressentir. Il est de bon goût, dans les lycées, nous dit-on, de mépriser l'enseignement religieux et de railler les élèves qui témoignent des sentiments chrétiens. L'un des railleurs plus effrontés que ses camarades, est allé jusqu'à plus abominable sacrilège. C'était fatal. A Dieu plaise que ce scandale soit le dernier.

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES La commission extra-parlementaire des associations ouvrières s'est réunie, hier matin, au ministère de l'Intérieur.

On sait que la mission de cette commission (qui a été constituée en 1883) est d'étudier les modifications à introduire dans la législation pour favoriser, dans la plus large mesure, les associations ouvrières.

La vaste enquête à laquelle la commission s'est livrée depuis plus de trois ans lui a permis d'appréhender tous les hommes compétents dans cette grave question, de s'entourer de tous les renseignements émanant des sociétés et groupes syndicaux, d'examiner toutes les mesures à prendre pour mener à bien cette lourde tâche.

Les résultats de cette enquête ont été publiés, et ils constituent un précieux document pour tous ceux qui se préoccupent du sort si intéressant des travailleurs, qui ont, en réalité, la richesse du pays.

Maintenant que cette enquête est terminée, il faut chercher les moyens d'en appliquer les bons résultats. C'est dans ce but que la commission s'est réunie.

Elle a examiné deux projets de loi et deux projets de décret qui intéressent directement les associations ouvrières.

L'un de ces projets de loi modifie les articles 3 et 4 de la loi du 24 juillet 1867 de façon à permettre aux associations coopératives de se constituer par acte sous-seing privé sans l'intervention d'un officier ministériel.

Une autre modification contenue dans le projet de loi consiste à abaisser la valeur des cotisations d'actions de 50 à 25 fr., ce qui permettra aux ouvriers de prendre plus aisément des parts d'actions et de participer ainsi aux bénéfices.

Enfin la nouvelle loi simplifie dans une large mesure les formalités de publicité légale en matière d'association.

Le second projet de loi a pour but d'étendre, au profit de production, le bénéfice accordé par la loi du 1er décembre 1875, qui exonère de l'impôt les sociétés coopératives de travail.

La commission a renvoyé ces projets à une sous-commission et s'est ajournée à mercredi prochain.

M. Tirard, par son projet, supprime absolument le droit de détail et de détail et un droit de consommation ou de circulation.

Le droit de détail qui varie de 8 à 12 francs l'hectolitre porte exclusivement sur les petits détaillants qui ne peuvent s'approvisionner de vins en pièces. En outre, il a pour corollaire l'exercice du débitant.

Quant au droit de consommation il le fixe à un taux unique par l'unification des zones.

Actuellement il y a trois zones dans lesquelles le droit varie de 8 à 12 francs l'hectolitre.

SECRETES MILITAIRES VENDUS Le Soir publie une curieuse lettre de Nice, relative à l'adjudant Châtelain, inculpé d'espionnage.

« Le système de défense de l'accusé consistait en ceci, dit le Soir, il prétend que, très gêné d'argent, il voulait simplement en extorquer aux Italiens et aux Prussiens en leur promettant de leur livrer nos secrets, et il affirme que son intention était, une fois en possession de la somme, de ne rien donner en échange. »

« Malheureusement pour Châtelain, les lettres qu'il a écrites démontrent ses dires et prouvent surabondamment que, dénué de tout sens moral, cet homme avait bien pris la résolution de trahir son pays d'abord et de désertir ensuite, pour chercher asile auprès de ceux qui lui auraient payé le prix de sa trahison. »

« En ce qui concerne l'Halle, Châtelain adressa en septembre sa première lettre à M. Genty, sous-secrétaire à Nice; mais ce dernier, peu soucieux d'entendre de telles négociations, ne répondit point. Etouffé, Châtelain se décida à écrire à M. Crispin, la lettre suivante : »

« Monsieur Crispin, président du conseil des ministres à Rome, Italie. »

« Peira-Cava, le 1er octobre 1887. »

« J'ai eu l'honneur, il y a un mois environ, d'écrire à M. le Ministre de l'Intérieur, et de lui adresser, sans réponse, je prends la liberté de vous faire directement l'offre que je lui avais faite. »

« Je vous prie de vouloir bien me croire. »

« L. CHATELAIN, adjudant au 11e de ligne (adresse). »

C'est cette lettre qu'il envoya dans une autre à Josephine Gray.

« Sire, dit Châtelain, enfermé dans sa prison, écrivait une lettre à M. de Goy. Cette fois il s'agissait de l'Allemagne, et, ainsi que le démontrent les fragments que nous citons tout à l'heure... car nous n'avons pu voir que deux morceaux de cette lettre qui a été déchirée. »

« Châtelain avait déjà entamé ses criminelles négociations. Il avait déjà écrit, il avait reçu une réponse. Aujourd'hui, il prétend que c'est la Prusse qui lui a fait des propositions. Cette allegation est inadmissible. »

« Enquêté par le Procureur de la République, Châtelain, adjudant au 11e de ligne, nous revenons aux lettres. »

« Peira-Cava, 10 novembre 1887. »

« Mademoiselle Gray, chez Monsieur Rochette, 7, place de la Liberté (Nice) »

« Je joins à ma lettre deux plis, l'un pour le commissaire central, l'autre pour Berlin. Comme je suis toujours décidé à partir, je demande des papiers, car je serai obligé de passer par l'Allemagne; je comprends que je ne vous pas être ennuyé de toutes sortes de façons. »

« Je te prie de remettre cette lettre le plus tôt possible à la poste. »

« A toi pour la vie. »

« P.-S. — Dis-moi quand tu auras mis les lettres à la poste. »

Maintenant, examinons les deux fragments de la lettre écrite à Berlin :

« En réponse à votre honneur de... dans laquelle vous me dites de vous expédier l'objet annoncé. »

« P.-S. — Je vous serais reconnaissant aussi de vous occuper de moi, à l'avenir, pour une place dans une maison de commerce ou dans une administration. »

« Ce dernier paragraphe n'a pas besoin de commentaire pour décrire tout le système de Châtelain et dire assez haut qu'il ne plaisait pas. »

« Je m'attendais à deux heures. »

« Clarke s'éloigna. Quand Napoléon se trouva seul avec Monge : »

« Pourquoi donc, M. le comte, ne m'avez-vous pas parlé plus tôt de cela ? J'avais bien raison de vous reprocher votre négligence, et vous voyez combien il m'importe que vous veniez plus souvent ici; je ne peux pas tout voir par moi-même; il faut bien qu'on m'aide un peu. Le général Carnot réduit à 1,200 ou 1,500 fr. pour vivre ? et cela sous mon règne, et à l'Institut dont je suis membre ? Ah ! si me tarde de réparer une telle injustice, de payer une dette de la France; car le général Carnot, pour avoir été mon ennemi, pour l'être encore peut-être, n'en a pas moins des droits sacrés à la reconnaissance nationale. Adieu, M. de Peluse, souvenez-vous que je ne suis pas obligé de vous envoyer chercher. »

« Monge, un peu confus de ces nouveaux reproches, essaya encore de se justifier; puis il quitta l'empereur, qui, pour effacer l'impression fâcheuse de ces adieux un peu sévères, lui dit, avec une familiarité aimable dont il possédait le secret, au moment où le savant s'inclinait pour prendre congé de l'empereur : « Adieu, mon cher collègue, adieu ! »

« Le duc de Feltré s'était hâté de se rendre chez le général Carnot pour lui annoncer l'invitation dont il avait été chargé par l'empereur; mais le général était absent, et le ministre, fort désappointé par ce contre-temp, fut obligé d'ajourner sa visite au lendemain; et le retour de bonne heure à la maison qu'occupait Carnot et celui-ci s'appropriait à son tour au moment où Clarke se présenta : « Où allez-vous donc, général ? lui dit aussitôt le ministre. »

« Faire, suivant mon habitude, un petit tour de promenade avant de déjeuner. »

« Eh ! bien, général, il faut aujourd'hui renoncer à votre promenade. »

« Pourquoi donc, s'il vous plaît ? Est-ce que le Luxembourg est fermé au public ? »

« Je ne le pense pas; mais on vous attend aux Tuileries. »

« Ah ! vous voilà enfin, mon cher collègue, lui dit Napoléon... c'est fort heureux; vous savez bien que je suis toujours visible pour vous. Vraiment, je serais bien tenté de vous gronder... mais je vous pardonne; je veux tout oublier, à condition que vous viendrez plus souvent ici. J'aurai toujours une heure à votre disposition. »

« Sire, répondit Monge avec une franchise qu'il savait bien ne pouvoir déplaire à l'empereur, vous avez vos affaires, et nous avons aussi les nôtres. »

« N'avez-vous rien à me demander pour vous, pour vos collègues de la mécanique? La science ne procure pas toujours la fortune, ni même l'aisance, je le sais. Le traitement d'un membre de l'Institut ne saurait la donner; et l'entends, je veux qu'un académicien soit à l'abri du besoin. »

« Sire, tous nos collègues, à l'exception d'un seul... »

« D'un seul ! qui est-ce donc ? Nommez-le, je vous prie. »

« Sire, c'est un ancien militaire qui a rendu jadis de grands services à son pays, un homme qui peut-être a eu quelques torts envers Votre Majesté... »

« Ah ! je devine... Carnot, n'est-ce pas ? le fier républicain. »

« Sire, Votre Majesté l'a nommé. Napoléon fronce légèrement le sourcil; un mouvement de mauvaise humeur qu'il cherche aussitôt à comprimer fait faire craindre un instant à Monge une réponse peu favorable. L'empereur, silencieux, se mit à faire quelques pas. Monge et Clarke observaient Napoléon, tout en échangeant entre eux quelques regards d'intelligence. Le ministre de la guerre semblait préparé à soutenir le savant dans la défense de l'ancien ministre, et à joindre sa voix à celle de Monge pour intensifier l'empereur au sort de Carnot. Napoléon se retourna tout à coup : « Carnot, n'est-ce pas ? dit-il à Monge. — Oui, sire. — Ah ! c'est un honnête homme... je l'ai d'ailleurs toujours jugé tel. »

« Sire, dit Clarke à son tour, Carnot, devant la suppression du tribunal, n'a eu pour vivre que son traitement de membre de l'Institut; je puis vous l'assurer, moi qui le vois souvent, moi qui suis à même de connaître la position fâcheuse contre laquelle il lutte avec une noble constance. »

« Ah ! monsieur, vous voyez souvent mon ennemi, et vous me le dites sans façon ! L'empereur accompagna ces paroles d'un sourire. »

« Oui, sire; j'en ai vu sans crainte, et la reconnaissance m'en fait un devoir. Le général fut mon protecteur; c'est lui qui m'a ouvert la carrière militaire, il m'a placé en 1794 à la tête du bureau topographique établi auprès du Comité du Salut Public; et, sans cette protection, peut-être, n'aurais-je jamais trouvé l'occasion de faire agréer mes services à Votre Majesté. »

« Diable ! je ne savais pas cela, monsieur. Vous êtes reconnaissant, et vous devez l'être. Je ne saurais vous en vouloir... Mais puisque vous voyez souvent le général Carnot, ne pourriez-vous pas lui dire de venir me voir... l'amener vous-même aux Tuileries ? Je ne serais pas fâché de causer avec lui... Vous lui direz que c'est son collègue de l'Institut qui l'invite à se rendre ici... Entendez-vous ?... »

« Oui, sire; je vais exécuter l'ordre de Votre Majesté. »

« Je m'attendais à deux heures. Clarke s'éloigna. Quand Napoléon se trouva seul avec Monge : »

« Pourquoi donc, M. le comte, ne m'avez-vous pas parlé plus tôt de cela ? J'avais bien raison de vous reprocher votre négligence, et vous voyez combien il m'importe que vous veniez plus souvent ici; je ne peux pas tout voir par moi-même; il faut bien qu'on m'aide un peu. Le général Carnot réduit à 1,200 ou 1,500 fr. pour vivre ? et cela sous mon règne, et à l'Institut dont je suis membre ? Ah ! si me tarde de réparer une telle injustice, de payer une dette de la France; car le général Carnot, pour avoir été mon ennemi, pour l'être encore peut-être, n'en a pas moins des droits sacrés à la reconnaissance nationale. Adieu, M. de Peluse, souvenez-vous que je ne suis pas obligé de vous envoyer chercher. »

« Monge, un peu confus de ces nouveaux reproches, essaya encore de se justifier; puis il quitta l'empereur, qui, pour effacer l'impression fâcheuse de ces adieux un peu sévères, lui dit, avec une familiarité aimable dont il possédait le secret, au moment où le savant s'inclinait pour prendre congé de l'empereur : « Adieu, mon cher collègue, adieu ! »

NOUVELLES DU JOUR

Les condamnés de Montcau-les-Mines Paris, 7 janvier, 11 h. 15. — On sait que d'importantes réductions de peines ont été accordées aux condamnés de Montcau-les-Mines, par M. Carnot.

Tremblement de terre en Algérie Alger, 7 janvier. — Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie dans les régions d'Alger, de Bonifarik et de Blidas.

L'incident de Florence Paris, 8 janvier 12 h. 40. — Le gouvernement italien a officiellement informé le gouvernement français, que le juge de paix de Florence, coupable d'avoir voulu pénétrer de force dans le consulat de France, serait déplacé, par mesure de disgrâce.

Le Président de la République visitant l'exposition des œuvres du peintre Guillaumet. Le Président de la République et Mme Carnot ont visité, cette après-midi, l'exposition des œuvres du peintre Guillaumet, à l'École des Beaux-Arts.

Le Président de la République était accompagné du général Brugère, secrétaire général de la présidence.

Les obsèques de M. Herz Paris, 7 janvier. — Les obsèques de M. Henri Herz ont eu lieu ce matin, à midi, en l'église de Notre-Dame de Lorette.

Explosion d'un magasin de poudre, à Metz Metz, 7 janvier. — Comatini, à 10 heures, un magasin de poudre du fort St-Julien a sauté. Un sous-officier et un artilleur du 12e régiment saux ont été tués.

Le vol de la République à Paris, 8 janvier 12 h. 40. — Le gouvernement italien a officiellement informé le gouvernement français, que le juge de paix de Florence, coupable d'avoir voulu pénétrer de force dans le consulat de France, serait déplacé, par mesure de disgrâce.

UN HORRIBLE SACRILÈGE DANS UN LYCÉE

Nous avons récemment dernièrement l'horrible sacrilège qu'un enfant de quinze ans avait commis à la cathédrale de Beziers durant la nuit de Noël. L'émotion produite par ce scandale était à peine calmée qu'un autre fait aussi sponventable nous est rapporté par les journaux de Poitiers. Cette fois, c'est un lycéen de cette ville qui est l'auteur. Nous laissons la parole au Courrier de la Vienne :

« Un pensionnaire, le nommé A..., nous faisons son nom par pitié pour sa famille, a eu le triste courage de s'approcher de la Sainte-Table et après avoir reçu l'hostie consacrée de la cracher dans son mouchoir. »

« Arrivé au réfectoire, il a jeté cette hostie dans son verre et l'a bu avec son vin. »

« Cet acte odieux impie souleva parmi ses voisins une profonde émotion, qui gagna tout l'établissement et parvint à la connaissance du principal. Celui-ci procéda à une enquête, et ayant obtenu du coupable l'aveu de sa sacrilège profanation, le fit séquestrer à l'infirmerie. »

L'HABIT GRIS

1812-1813

Nos lecteurs liront avec intérêt cette curieuse anecdote relative au grand-père du Président actuel de la République Française.

Il y a déjà trois heures que le conseil des ministres était assis aux Tuileries, l'empereur avait présidé comme de coutume, écoutant avec attention, les rapports qui lui étaient soumis, puis discutant, critiquant les propositions ministérielles, et abordant toutes les questions, qu'il éclairait de sa haute intelligence. Mais ce jour-là le ministre de la guerre, Clarke, avait en quelque sorte les honneurs de la séance. Napoléon avait négligé un peu les intérêts de l'administration civile, pour entendre le ministre, qui lui faisait connaître l'état des ressources militaires de la France, au moment où, relevant le gant que lui avait jeté, le superbe ultimatum de Saint-Petersbourg, il s'apprêtait à demander raison à Alexandre des parjures de Tilsit et du saut conduit oublié d'Austerlitz.

Alors se préparait la gigantesque expédition de Russie, et l'empereur s'était fait rendre un compte exact des travaux du ministère de la guerre. Clarke, fidèle encore à son souverain, avait reçu des éloges que celui-ci ne produisait pas : « C'est bien, lui dit Napoléon à plusieurs reprises, je suis content de vous. » Et quand les autres ministres quittaient le conseil, le ministre de la guerre y avait été retenu par un geste de l'empereur, qui avait encore besoin de lui parler, de lui témoigner sa satisfaction, sans avoir à craindre de blesser quelques susceptibilités jalouses et peut-être insérées.

L'empereur continuait donc de s'entretenir avec le ministre de la guerre, quand tout à coup il sembla frappé d'un souvenir. En effet, il se rappelait qu'il avait accordé une audience à Monge, et que sans doute l'illustre savant attendait depuis longtemps la faveur d'être introduit; et donna aussitôt à un huissier de la chambre, l'ordre d'introduire le comte de Peluse. C'était le titre nobiliaire dont il avait honoré son collègue à l'Institut, l'ancien compagnon de son pèlerinage scientifique et guerrier en Egypte.

Clarke voulut prendre congé de l'empereur; mais celui-ci l'engagea encore à rester : « Monge ne sera pas de trop ici, dit-il en souriant au ministre; il a fait la guerre, lui... il est aussi du métier. »

Le comte de Peluse, en se présentant, s'in-

C'était le général Carnot. Cette fois il